



FORMULAIRE

PROTOCOLE « PAI / PANIER REPAS »

des enfants inscrits en restauration collective scolaire, périscolaire et extrascolaire

Je soussigné(e).....

Père, Mère, Représentant légal, (*entourer la case correspondante*)

Demande la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) avec Panier-repas pour l'ENFANT :

NOM :

Prénom :

ÉCOLE :

Classe :

Le Médecin scolaire préconise dans le PAI alimentaire pour les repas soit :

1.PANIER REPAS EXCLUSIVEMENT (Eviction stricte)

Le recours exclusif tout au long de l'année à un panier-repas apporté par la famille est autorisé dans des conditions strictes de mise en oeuvre.

2. EN FONCTION DES ALLERGIES EVICTION DEMANDÉE PAR LA FAMILLE APRÈS CONSULTATION PRÉALABLE DU MENU (Eviction simple)

Le service responsable de la restauration ne procède pas à l'éviction des allergènes.

La collectivité n'a pas non plus demandé au prestataire de la restauration collective de fournir des repas adaptés au régime spécifique de l'enfant.

La possibilité est toutefois accordée aux parents, sous leur responsabilité, de choisir le menu proposé par la Ville s'il respecte les évictions alimentaires.

L'affichage obligatoire par le prestataire des allergènes sur le tableau joint aux menus communiqués aux parents (conformément à la réglementation INCO) vous permettra de faire votre choix en toute sécurité et de décider du recours à un panier-repas pour votre enfant les jours où le menu proposé comporte des allergènes.

Pour tous les PAI allergies alimentaires, les goûters doivent être fournis par la famille.

Le PAI permet aux enfants inscrits d'être accueillis en restauration scolaire pour consommer un panier repas préparé par les parents ou tuteurs, conformément à la **circulaire N°2003-135 du 08 septembre 2023 du code de l'Éducation relative à l'accueil en collectivité des enfants atteints de troubles de la santé**.

Le panier repas ne peut se concevoir que dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité prévues par la réglementation.

Ce protocole a pour but d'éviter la manifestation de deux dangers majeurs :

1. Le choc anaphylactique (réaction allergique grave)
2. La toxi-infection alimentaire

Les mesures de prévention de l'apparition de ces manifestations consistent à :

1. Éviter tout contact avec les allergènes
2. Éviter les contaminations
3. Respecter la chaîne du froid

Quand le choix du panier repas dans le cadre d'un PAI est formulé par les parents, l'enfant ne consomme que la prestation fournie par la famille à l'exclusion de tout autre complément ou ingrédients éventuels (y compris pain, sel, poivre, moutarde...).

LES PARENTS S'ENGAGENT À FOURNIR

- L'ensemble des composants du repas qui respectent les évictions alimentaires selon la prescription de l'allergologue.
- La totalité des composants du goûter.
- Les ustensiles nécessaires à la prestation (cloche plastique de protection si besoin) et les couverts (des couverts jetables peuvent être envisagés).
- Les boîtes hermétiques destinées à contenir les composants.
- La glacière ou le sac isotherme adapté nécessaire au transport et stockage de l'ensemble, 2 sacs alimentaires plastiques (1 pour le stockage, l'autre pour le retour).
- Les contenants destinés aux différents composants et ustensiles seront clairement identifiés au nom de l'enfant et comprendra éventuellement des indications concernant le réchauffage des aliments.

LES PARENTS ASSUMENT LA PEINE RESPONSABILITÉ DE LA PRÉPARATION DU REPAS, DU CONDITIONNEMENT ET DU TRANSPORT

PRÉPARATION :

- Se laver les mains avant toute préparation de repas.
- Respecter les évictions alimentaires selon la prescription médicale.
- Utiliser des produits frais, pouvant supporter la remise en température au four micro-ondes en respectant les dates limites de consommation.
- Éviter les aliments peu cuits, les crèmes desserts « maison », tout produit à base de lait-cru, n'utiliser que des mayonnaises industrielles, ne proposer que des œufs durs.
- Dans ce cas d'une préparation la veille au soir, stocker le sac contenant le repas en le déposant immédiatement au réfrigérateur réglé entre 0° et +4°C.

TRANSPORT :

- Le sac contenant les boîtes hermétiques sera transporté dans une glacière isotherme permettant le maintien au froid du repas. La glacière est à nettoyer aussi souvent que nécessaire. Elle doit être désinfectée avec de l'eau de javel, préalablement diluée.

LA PRISE EN CHARGE DE L'ENFANT À L'HEURE DU REPAS PAR LE PERSONNEL MUNICIPAL

STOCKAGE DANS L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE OU SUR LE LIEU D'ACCUEIL PERISCOLAIRE OU EXTRASCOLAIRE :

- Dès l'arrivée dans l'école ou l'Espace Jeunesse, le sac isotherme est remis à l'agent de surveillance (ATSEM, animateur ou enseignant) qui placera l'ensemble de la prestation sous régime du froid positif (dans les locaux de la restauration scolaire le cas échéant). Un emplacement spécifique et identité est réservé dans les frigos pour les PAI alimentaires (température qui doit être vérifiée et qui doit être inférieure à 4°C), séparé de la chambre froide de réception des denrées du restaurant scolaire. L'accès au panier-repas est restreint au personnel autorisé.
- Un aliment ou un plat à la DLC dépassée ne sera pas proposé à l'enfant et sera retourné aux parents.
- La chaîne du froid doit être impérativement respectée jusqu'au moment de la consommation.
- Le sac ne sera ouvert qu'immédiatement avant le repas par l'agent de restauration en charge de la remise en température.

CONSOMMATION DU REPAS :

- À midi, un agent de surveillance est chargé d'apporter le repas sur le site de restauration et de le donner à l'agent de restauration qui le met en température dans le micro-ondes qui doit être situé dans le réfectoire.
- La boîte contenant le plat chaud est placée dans le four micro-ondes (sans transvasement). Avant l'introduction dans le micro-ondes, le contenant sera nettoyé avec une lingette désinfectante, et cette opération sera répétée à la sortie du micro-ondes.
- Le panier-repas est remis à l'enfant au moment du déjeuner, sous la surveillance attentive du personnel encadrant tout au long du repas. Il est rappelé de veiller au nettoyage de la table avant la prise de repas de l'enfant.
- L'agent de restauration procède à un premier nettoyage des boîtes et couverts fournis par les parents et les replace dans le sac plastique destiné au retour avant de les mettre dans le sac isotherme qui est repris en fin de journée à la famille. Les boîtes et couverts doivent être nettoyés soigneusement par la famille avant toute nouvelle utilisation.
- Comme pour tout produit alimentaire, un contrôle vétérinaire peut éventuellement être effectué sur les boîtes à la demande.

Les agents encadrants durant les temps de restauration collective sont chargés de porter une attention à l'enfant bénéficiant d'un PAI pendant qu'il déjeune (les agents municipaux ayant pris connaissance en début d'année scolaire des PAI des enfants sous leur surveillance et des protocoles à suivre) mais il ne saurait être question pour ces agents d'exercer une surveillance individuelle de tous les instants.

Il est donc impératif que les parents informent leurs enfants sur la nécessité de respecter strictement leur régime alimentaire et de ne consommer uniquement que leur panier repas afin d'éviter qu'ils ne s'emparent d'aliments proscrits.

Les directeurs d'école, et responsables de collectivités sur les temps périscolaires et extrascolaires doivent organiser des sessions d'information pour tout le personnel concerné, y compris les remplaçants. Ces sessions d'information doivent avoir lieu dès le début de l'année scolaire.

Les informations partagées dans le PAI doivent être strictement nécessaires à la coordination ou à la continuité des soins, la prévention, ou le suivi médico-social. Le diagnostic médical n'est pas partagé, seules les conséquences de la maladie utiles à la mise en œuvre du PAI doivent être connues.

- **Certifie avoir pris connaissance de la notice d'information « PAI / PANIER REPAS » et du protocole « PANIER REPAS » de la Ville de Villerupt, et m'engage à le respecter.**
- **J'atteste que les paniers repas préparés par nos soins en tant que parents, ou représentant légal sont notre responsabilité.**

Fait à, le

Signature du/des responsables légaux

Précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

NOM / PRÉNOM